

## Fiche des tarifs Année 2018-2019

### 1/ Contributions des familles

Dans le but de faire jouer la solidarité entre les familles, différents niveaux sont proposés selon le quotient familial. Les familles déterminent leur quotient familial, la catégorie et le tarif correspondant.

Voici comment calculer votre quotient familial :

Référez-vous à votre avis d'imposition ou de non-imposition de **l'année 2017**. Prenez en compte « le revenu fiscal de référence » et au « nombre de parts » figurant sur ce même avis. **MERCI DE JOINDRE AU DOSSIER LA PHOTOCOPIE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PAGE DE L'AVIS D'IMPOSITION FAISANT APPARAÎTRE LE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE.**

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nbre de parts}}$$

Vous trouverez ci-dessous les contributions mensuelles aux frais de scolarité établies sur **12 mois**.

Quotient familial	Catégorie	Tarifs Maternelle sur 12 mois	Tarifs Élémentaire sur 12 mois	Tarifs Collège sur 12 mois
Moins de 5875€	A	40,16 €	41,19 €	49,55 €
De 5875 € à 11750 €	B	43,11 €	43,43 €	52,53 €
De 11750 € à 17625 €	C	47,30 €	48,12 €	56,91 €
Plus de 17625 €	D	53,55 €	54,19 €	62,62 €

**Les familles ayant plusieurs enfants à l'école et/ou au collège bénéficient d'une réduction de 50% sur les contributions familiales pour le troisième enfant et la gratuité à partir du 4<sup>ème</sup>.**

### 2/ Cantine

Les prix indiqués, calculés sur 12 mois, ne comprennent pas seulement le prix du repas mais également les surveillances.

La cantine fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Structure	Maternelle CP	CE1 et CE2	CM1 et CM2	Collège
Forfait mensuel sur 12 mois	47,18 €	53,55 €	54,96 €	58,86 €
Repas occasionnel	4,37 €	5,10 €	5,20 €	5,52 €

**Les seules raisons pouvant faire l'objet d'un dégrèvement sur la demi-pension sont les absences de 4 jours consécutifs de cantine pour stage, voyage scolaire ou maladie justifiée par un certificat médical.**

### 3/ Frais de Garderie et/ou d'Étude du soir

Les élèves de maternelle et de l'élémentaire sont en garderie le matin.

Les élèves de maternelle sont en garderie le soir.

Les élèves, à partir du CP sont en étude surveillée dès 16h15.

Les élèves du collège sont en étude surveillée à partir de 17h15.

École (garderie et/ou étude)	Par présence
De 7h30 à 8h30	1,30 €
De 16h15 à 17h30	1,30 €
De 16h15 à 18h00	2,30 €
De 16h15 à 18h30	3,80 €

**Après 18h30, heure de l'école Sainte Thérèse, ajout de 10 €.**

Collège (étude)	Par présence
De 17h15 à 18h00	2,30 €
De 17h15 à 18h30	3,80 €

**Après 18h30, heure du collège Sainte Anne, ajout de 10 €.**

### 4/ Cotisation APEL

En adhérant à l'APEL, vous contribuerez à l'action et l'engagement de l'association pour l'animation et l'amélioration du cadre de vie scolaire de votre enfant. La cotisation annuelle est de 23€ (1 par famille), sauf avis contraire de la famille **formulé par écrit à l'attention de la comptable avant le 15 septembre.**

Inclus dans cette cotisation votre abonnement au magazine bimestriel de l'APEL « Famille Éducation » qui aborde des sujets divers sur la scolarité, l'orientation, l'éducation...